

**COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)**

**Extrait du compte rendu du Conseil municipal du 14 Décembre 2021**

Présents : Angélique CAMARA, Chiara CLAIRC, Céline ADAM, Paulette BRANDEAU, Michel CHANTREAU, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GARAUULT, Philippe JUMEAU, Jacques CAILLETON, Aurélie MERCIER, Nathalie STANGALINI, Ingrid DOUZENEL, Eric SCHANEN, Sandra JAMBON, Claude VEILLON.

Absent excusé : Jacques CAILLETON (pouvoir à JP GARAUULT)

Date de convocation : 7 Décembre 2021

Secrétaire de séance : Paulette BRANDEAU

\*\*\*\*\*

Aucune remarque n'étant observée sur le compte rendu du 19 Octobre 2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**1- Renouvellement de l'adhésion au service commun ADSU (autorisation des droits des sols/ urbanisme (N° 2021-12-01)**

Suite au transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales, de l'instruction et de l'élaboration des documents d'urbanisme, une mutualisation a été opérée entre les communes du territoire et la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre en 2014. Ainsi, un service commun ADSU (Autorisation du droit des sols /urbanisme) a été créé. Une convention entre la commune et la Communauté de Communes a été signée le 13 janvier 2015. Elle avait une durée de 6 ans. Elle a été actualisée en précisant les missions du service et les actes qui restent instruits par les Communes.

Madame le Maire obtient l'accord unanime du Conseil municipal pour la signature de la convention dans ses nouveaux termes.

**2-Projet de fonctionnement du relais assistantes maternelles 2022-2025 (2021-11-02)**

La commune a signé une convention de partenariat avec la ville de St Maixent l'Ecole pour le fonctionnement du relais des assistantes maternelles (dit le relais des lutins) en 2013.

Le nombre des communes associées au relais est de 6 : Augé, Ste Eanne, Nanteuil, Exireuil, Saivres et St Martin de St Maixent. Après le départ de la commune de Ste Eanne fin 2021 ; la commune de Souvigné va rejoindre le partenariat.

La Maire rappelle que le relais des lutins est un service à la population, dédié à la petite enfance dont les missions sont :

\*l'organisation d'un lieu d'information, orientation, accès aux droits,

\*l'animation d'un lieu où les professionnels, les enfants, les parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux

\*la contribution à la professionnalisation de l'accueil individuel

\*la participation à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants

Pour la commune, la salle de parentalité Louise Michel est utilisée pour des ateliers d'éveil.

Il est proposé aux communes adhérentes de valider le projet de fonctionnement 2022-2025 qui prévoit : une participation des communes pour 28 195 € (dont 2232.66 € pour St Martin) ; La Caf pour 26 775 €.

Le conseil municipal approuve le projet de fonctionnement et autorise Mme le Maire à signer les documents s'y rapportant.

### **3- Modification N° 2 du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et expérience professionnelle (2021-12-03))**

Madame le maire rappelle que par délibération du 15 février 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en place du RIFSEEP, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, en remplacement du précédent régime indemnitaire. Elle précise que suite à la création d'un poste d'agent de maîtrise, le régime indemnitaire RIFSEEP a été modifié par délibération le 5 septembre 2019, afin d'y adjoindre le cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Pour cette seconde modification, Madame le maire propose au conseil de supprimer la durée d'ancienneté des bénéficiaires (agents stagiaires 1<sup>er</sup> recrutement et/ou agents contractuels) qui avait été fixée à un an, en ce qui concerne l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le CIA (complément individuel annuel).

Le maire indique que les éléments concernant les bénéficiaires, la périodicité et les modalités de versement de l'IFSE et du CIA, sont inchangés.

Cette modification a reçu l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion le 10 novembre 2021.

Considérant l'exposé du Maire :

Considérant que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une cotation des postes à partir de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- ✓ Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- ✓ Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- ✓ Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes et indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et la part complément indemnitaire annuel (CIA).

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2022.

### **4-Dispositif argent de poche (2021-12-04)**

Madame le maire propose au conseil municipal d'adopter le dispositif argent de poche.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 17 ans pour effectuer des missions au sein de la commune pendant les vacances scolaires.

C'est une façon pour les jeunes de s'engager au service de la Commune et de découvrir le monde du travail.

L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus. Chaque mission, d'une durée d'une demi-journée (3H00) est réalisée moyennant une gratification de 15 €.

Il est proposé d'accompagner jusqu'à 6 jeunes pour 10 demi-journées chacun, soit un total de 60 demi-journées, et une prévision budgétaire de 900 €.

Dans ce cadre, la commune est accompagnée par la mission locale de St Maixent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de mettre en place le dispositif argent de poche
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022
- d'autoriser Mme le Maire à signer les différents documents se rapportant à ce dispositif.

### **5- Droit de préemption urbain (2021-12-05)**

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>adresse</i>
Maison	28 rte de la burgallerie – Gentray

### **6- Informations diverses**

6-1 Affaires scolaires : Visite du groupe scolaire par Mrs MURZEAU et SANCHEZ de l'Inspection d'Académie. Il est envisagé l'installation d'une classe ULIS dans l'école.

6-2 Demande de la SCEA La Palaise (Mr RENARDET Christian)

Il a sollicité la commune afin d'être exonéré de la taxe foncière car il a engagé sa parcelle cadastrée ZC 0073, en culture biologique. Le conseil municipal émet un avis défavorable à sa demande.

6-3 Demande de l'ACCA

L'Association de chasse sollicite le Conseil municipal afin de disposer d'un emplacement bétonné fermé sur 3 côtés pour réaliser leur activité de dépeçage du gros gibier.

Une réflexion sera menée pour voir les possibilités géographiques, techniques et financières de l'installation.

6-4 Renouvellement de convention. Madame le maire propose de renouveler la convention avec FREDON 79. Il s'agit de la lutte contre les rongeurs aquatiques. Des campagnes de piégeage sont réalisées entre mars et avril sur le bassin de la Sèvre Amont. La participation financière est de 323 € et 40 € d'adhésion.

6-5 Permanence EOLFI. Parc photovoltaïques à l'Houmeau.

La société en charge du dossier avait mis en place une permanence d'informations au public le 25 novembre dernier. Quelques habitants sont venus. Le projet est perçu favorablement.

Il faut noter néanmoins que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal fait l'objet d'un recours par le Préfet au Tribunal d'instance de Poitiers ; une procédure d'une année est nécessaire pour la mise en conformité.

6-6 Urbanisme :

Dans le cadre de la révision du PLUI et afin de répondre aux attentes du législateur, la commission urbanisme de la Communauté de Communes a demandé aux communes de travailler sur une diminution des zones constructibles. Plusieurs pistes de réflexions sur certains secteurs de la commune seront proposées.

6-7 SDIS 79

Les services du SDIS 79 (Centre de Secours) informe qu'un survol de drone s'effectuera sur la commune les 11 et 14 janvier prochains.

6-8 Rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif et non collectif

Le rapport a été transmis par la régie Assainissement. Il est consultable en mairie ou par voie dématérialisée.

6-9 Projet animateur Ado Itinérant

La Communauté de communes sollicite les communes pour connaître leur décision quant au maintien de l'activité sur sa commune et le jour d'intervention. Les élus sont favorables au maintien de l'animateur ado itinérant sur St Martin. Le mercredi (14h-18h).

6-10 Elections politiques :

Présidentielles : les 10 et 24 Avril 2022

Législatives : les 12 et 19 juin 2022

Fin à 22H00